

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 439)

AMENDEMENT

N° AC16

présenté par

Mme Herouin-Léautey, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Céline Hervieu,
M. Emmanuel Grégoire, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Il comprend des représentants des parents d'élèves en situation de handicap, des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à préciser la participation des parents d'élèves en situation de handicap, des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales.

Si la composition de l'Observatoire est renvoyée à décret, il nous semble importante d'insister sur la participation des parents, des personnels de l'éduc nat et des collectivités car un pilotage efficace des politiques d'inclusion ne pourra se faire sans les associer pleinement.